

Consulter le registre allemand des bénéficiaires effectifs par des autorités étrangères



En général

L'Allemagne a mis en œuvre les quatrième et cinquième directives européennes sur le blanchiment d'argent par le biais des dispositions des articles 18 et suivants de la '[loi sur le blanchiment d'Argent](#)' ([Geldwäschegesetz; GwG](#)) et de deux ordonnances. En vertu de ces dispositions, certaines informations des personnes morales allemandes, des sociétés de personnes enregistrées et de certains autres acteurs économiques concernant l'origine des capitaux doivent être transmises à un registre central: Le registre allemand des bénéficiaires effectifs (RBE) - le Transparenzregister.

Le registre de l'UBO est disponible sur le [site web central](#) du Bundesanzeiger-Verlag. Le site web et les conditions d'utilisation sont disponibles en allemand et en anglais.

Le RBE est conçu comme un registre récepteur, c'est-à-dire qu'il ne stocke lui-même que les informations qui ne sont pas enregistrées dans un autre registre public tel que le registre du commerce. Toutefois, si des informations sur une entreprise

inscrites dans le RBE sont également accessibles à partir d'autres registres, le registre de transparence offre également ces données.

Informations disponibles

L'accès au RBE est autorisé à certaines autorités, les BE et au public. Actuellement, les municipalités étrangères ne font pas partie des autorités compétentes au sens de la loi. Par conséquent, les dispositions relatives à l'inspection publique s'appliquent. Cela signifie qu'une municipalité étrangère ne peut consulter que les données suivantes du RBE:

- Nom et prénom du BE
- Nature et étendue de la participation économique
- Le mois et l'année de naissance du BE
- Pays de résidence du BE
- Nationalité du BE
- Autres données telles que la résidence du bénéficiaire uniquement si ces informations sont déjà disponibles dans d'autres registres publics

La recherche s'effectue via un masque de saisie. Par exemple, vous pouvez effectuer une recherche par le nom de l'entreprise.

Enregistrement pour les organismes administratifs étrangers

Pour l'inspection, un enregistrement est nécessaire.

Pour l'enregistrement une adresse électronique valide et une preuve d'identité sont requises. Pour les personnes physiques, une copie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité avec photographie du titulaire, qui satisfait aux exigences en matière de passeport et d'identification en Allemagne, est suffisante comme preuve d'identité. Cela inclut également les cartes d'identité officielles des États membres de l'Union européenne.

L'inscription elle-même est gratuite. Une taxe de 1,65 euros par document retrouvé est perçue pour l'inspection. La livraison postale est soumise à une taxe de 7,50 euros.

Des questions ou des informations supplémentaires? Contacter l'EURIEC
T: +31 (0)88 16 87 380
E: euriec.rik.limburg@politie.nl
W: www.euriec.eu



This project is funded by the European Union's Internal Security Fund - Police



Bezirksregierung Köln



Ministerie van Justitie en Veiligheid

